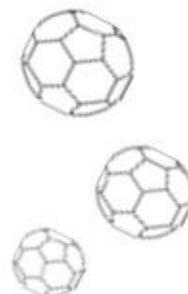
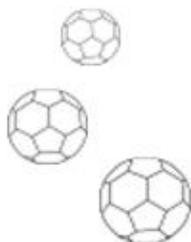


On est tous handballeurs

Brevet
Professionnel
JEPS
Sports collectifs
Mention Handball



LE BPJEPS spécialité «Activités Sports Collectifs»

Le BPJEPS de spécialité «Activités Sports Collectifs» est un diplôme d'Etat de niveau IV correspondant au premier niveau de qualification permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie.

Il prépare au métier d'éducateur sportif ou animateur des activités « sports collectifs ». L'éducateur est employé pour animer, initier et faire découvrir des activités s'appuyant sur les sports collectifs, mais aussi pour concevoir et développer des projets d'activités, pour les promouvoir et les conduire.

Avec l'obtention du BPJEPS "Activités Sports Collectifs", le titulaire peut exercer en autonomie des actions d'animation et d'initiation, de découverte ou d'encadrement d'une séance d'entraînement au sein des :

- associations (fédérations et clubs sportifs, associations sportives/culturelles affiliées à une fédération ou non),
- collectivités territoriales, de groupements d'employeurs,
- établissements scolaires ou spécialisés, de CLSH..

L'animateur des "Activités Sports Collectifs" exerce ses fonctions dans les 7 disciplines correspondantes aux mentions (le basket-ball, le football, le handball, le hockey sur gazon, le rugby à XIII, le rugby à XV et le volley-ball) et conduit des cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau dans la mention préparée.

Les titulaires du BPJEPS Sport Collectifs mention Handball obtiennent de droit le niveau « Animateur de Handball » (premier niveau de qualification fédérale).

Les titulaires du diplôme fédéral « Animateur de Handball » (premier niveau de qualification fédérale) obtiennent de droit les UC 8 et 9 du BPJEPS Sport Collectifs mention Handball.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les formations d'Etat se déroulent en alternance.

La formation BPJEPS de 1200 heures est répartie comme suit :

- 700 heures en centre
- 500 en entreprise.

Durée de la formation : 12 mois

Public concerné :

- Jeunes (17-25 ans) du territoire de la Ligue Provence Alpes de Handball éligibles au contrat Emploi d'Avenir.
- Licenciés du territoire de la Ligue Provence Alpes de Handball.

L'alternance :

La formation est organisée de la façon suivante :

- Du présentiel (modules d'une semaine) pour ce qui est des cours traditionnels.
- Du présentiel (module de 1 à 3 jours) pour ce qui est de la mention Handball et des pratiques dérivées du Handball.
- De la formation à distance sur la plateforme Campus des Handballeurs (Plateforme Sporteef de l'INSEP).<http://www.sporteef.com/Directory/Home.aspx?idMenu=Menu.Home&idPageData=184909824>
- Du travail en structure d'accueil.

Les stagiaires sont donc en formation en centre 1 semaine par mois minimum. Le reste du temps ils sont en entreprise.

Lieu de la formation :

Les cours ont principalement lieu à l'Auberge de Jeunesse Jas de Bouffan d'Aix en Provence. La formation peut également être accueillie dans les différents clubs de la région.

La relation avec la structure d'accueil :

Des évaluations formatives réalisées à chaque module de formation permettront de rendre compte à la structure d'accueil et à l'organisme de formation de l'investissement du stagiaire dans la formation. Une régulation pourra se faire à partir de ce bilan.

Les formateurs « HFM » désignés seront missionnés pour assurer le suivi du stagiaire mensuellement entre chaque module (3 stagiaires maximum chacun). Il s'agira d'un tutorat de l'organisme de formation. Un livret d'alternance assurera le lien avec la structure d'accueil à travers une fiche d'évaluation.

Enfin, une formation pour les tuteurs de clubs sera mise en place avant le début de la formation. L'organisme de formation coordonnera les actions de formation des stagiaires avec la structure d'accueil en organisant des réunions avec les tuteurs et les employeurs.

LA FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES ADAPTEE

UC 1 - Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- 1.1 EC de communiquer oralement avec ses interlocuteurs.
 - 1.1.1 EC d'accueillir les différents publics ;
 - 1.1.2 EC de transmettre des informations ;
 - 1.1.3 EC d'assurer une présentation ;
 - 1.1.4 EC d'écouter et de prendre en compte l'expression des interlocuteurs ;
 - 1.1.5 EC d'argumenter ses propos.
- 1.2 EC de produire les différents écrits de la vie professionnelle.
 - 1.2.1 EC de rédiger des écrits techniques, pédagogiques, et/ ou administratifs ;
 - 1.2.2 EC de réaliser des documents élémentaires d'information et de communication.
- 1.3 EC d'utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle.
 - 1.3.1 EC d'utiliser les outils bureautiques ;
 - 1.3.2 EC d'utiliser des supports multimédias ;
 - 1.3.3 EC de communiquer à distance et en différé.
- 1.4 EC de constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle.
 - 1.4.1 EC d'exploiter différentes sources documentaires ;
 - 1.4.2 EC d'organiser les informations recueillies ;
 - 1.4.3 EC d'actualiser ses données.

UC 2 - Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

- 2.1 EC d'analyser les différents publics dans leur environnement.
 - 2.1.1 EC d'identifier les caractéristiques des publics ;
 - 2.1.2 EC de repérer les attentes et les motivations des publics ;
 - 2.1.3 EC d'adapter son attitude et son action en fonction du public.
- 2.2 EC de choisir des démarches adaptées aux différents publics.
 - 2.2.1 EC de sélectionner des modes de relation adaptés aux publics ;
 - 2.2.2 EC de prendre en compte les besoins particuliers de différents publics ;
 - 2.2.3 EC de veiller à l'intégrité physique et morale des publics.

UC 3 - Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation

- 3.1 EC d'identifier les ressources et les contraintes.
 - 3.1.1 EC de repérer les contraintes ;
 - 3.1.2 EC d'identifier les ressources et les partenaires ;
 - 3.1.3 EC d'appréhender les incidences du projet dans l'environnement ;
 - 3.1.4 EC d'inscrire le projet dans une problématique globale.
- 3.2 EC de définir les objectifs du projet
 - 3.2.1 EC de situer le projet dans son environnement ;
 - 3.2.2 EC de préciser la finalité ;
 - 3.2.3 EC de formuler les objectifs.
- 3.3 EC d'élaborer un plan d'action.
 - 3.3.1 EC d'organiser le déroulement général du projet ;
 - 3.3.2 EC de planifier les étapes de réalisation ;
 - 3.3.3 EC de vérifier la disponibilité des moyens nécessaires à la conduite du projet ;
 - 3.3.4 EC de prévoir des solutions de remplacement
 - 3.3.5 EC de préparer la promotion du projet

- 3.4 EC de préparer l'évaluation du projet.
 - 3.4.1 EC de choisir des modalités et des outils d'évaluation
 - 3.4.2 EC de se doter de repères et d'indicateurs opérationnels.

UC 4 - Etre capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

- 4.1 EC de contribuer au fonctionnement de la structure.
 - 4.1.1 EC d'identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun
 - 4.1.2 EC de s'intégrer à une équipe de travail ;
 - 4.1.3 EC de participer à des réunions internes et externes ;
 - 4.1.4 EC de prendre en compte les obligations légales et de sécurité ;
 - 4.1.5 EC de présenter le bilan de ses activités,
- 4.2 EC de participer à l'organisation des activités de la structure.
 - 4.2.1 EC de contribuer à la programmation des activités ;
 - 4.2.2 EC de gérer le matériel et l'utilisation des équipements
 - 4.2.3 EC d'articuler son activité à la vie de sa structure.

UC identiques pour toutes les mentions de la spécialité « activités sports collectifs »

UC 5 - Etre capable de préparer une action d'animation en sports collectifs

- 5.1 EC d'analyser le contexte professionnel de l'action d'animation en sports collectifs.
 - 5.1.1 EC d'identifier les ressources et les contraintes de l'environnement local ;
 - 5.1.2 EC d'identifier les attentes de son ou de ses publics ;
 - 5.1.3 EC d'identifier les supports d'animation en sports collectifs disponibles.
- 5.2 EC de concevoir une action d'animation favorisant le lien entre les personnes participant à son action.
 - 5.2.1 EC de définir les objectifs de son action ;
 - 5.2.2 EC de définir les contenus de son action d'animation en sports collectifs pour favoriser le lien avec les autres ;
 - 5.2.3 EC de choisir les supports d'animation ;
 - 5.2.4 EC d'utiliser les outils de l'évaluation ;
 - 5.2.5 EC de rédiger le projet sous forme écrite.
- 5.3 EC d'organiser une action d'animation sports collectifs en tenant compte de la sécurité.
 - 5.3.1 EC de gérer les relations avec les utilisateurs des mêmes espaces ;
 - 5.3.2 EC de coordonner l'action des autres intervenants ;
 - 5.3.3 EC de prévoir la logistique de l'activité retenue dans le champ du sport collectif et de différencier les règles en fonction des sports collectifs ;
 - 5.3.4 EC de vérifier l'état du matériel utilisé ;
 - 5.3.5 EC d'aménager les espaces de travail en fonction du nombre des participants, de l'âge, des caractéristiques des sports collectifs.

UC 6 - Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation en sports collectifs

- 6.1 EC de veiller au développement de l'autonomie des pratiquant(e)s.
 - 6.1.1 EC d'évaluer la participation de chacun en identifiant le niveau de jeu des participants ;
 - 6.1.2 EC de favoriser l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes ;
 - 6.1.3 EC de favoriser la coopération des membres du groupe en permettant une rotation sur les postes de jeu.
- 6.2 EC d'assurer la sécurité de chacun dans le groupe
 - 6.2.1 EC de mettre en place des situations aménagées en fonction du niveau et des règles spécifiques de fonctionnement des sports collectifs ;
 - 6.2.2 EC de prendre immédiatement toute décision pour préserver la sécurité des publics en cas d'incident ou d'accident.

- 6.3 EC de faire respecter les règles et les règlements.
 - 6.3.1 EC de contribuer aux respects de l'arbitrage dans les sports collectifs ;
 - 6.3.2 EC de prévenir les risques potentiels liés à l'activité, au milieu ou à la personne dans les disciplines des sports collectifs ;
 - 6.3.3 EC de faire respecter les valeurs transversales aux sports collectifs par rapport à la coopération, l'entraide, le respect de l'adversaire.
- 6.4 EC d'agir en cas de maltraitance dans une action d'animation en sports collectifs.
 - 6.4.1 EC de prévenir les cas de bizutage ;
 - 6.4.2 EC d'agir en mettant en place des rapports de force équilibrés ;
 - 6.4.3 EC d'alerter les responsables lorsqu'il repère un cas de maltraitance ou un comportement sectaire.

UC 7 – Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation en sports collectifs

- 7.1 EC de mobiliser les connaissances didactiques et pédagogiques liées à l'animation sports collectifs.
 - 7.1.1 EC d'identifier les spécificités du champ des sports collectifs ;
 - 7.1.2 EC d'expliquer les règles de base des différents sports collectifs en étant capable de les aménager en fonction du public ;
 - 7.1.3 EC d'identifier les risques liés à la pratique des sports collectifs ;
 - 7.1.4 EC d'identifier les principales interactions et la complémentarité entre les différents sports collectifs
 - 7.1.5 EC d'expliciter les logiques internes des différents sports collectifs.
- 7.2 EC de mobiliser les connaissances réglementaires et statutaires liées à l'animation sports collectifs.
 - 7.2.1 EC d'identifier les divers partenaires institutionnels du champ des sports collectifs ;
 - 7.2.3 EC de mobiliser les connaissances réglementaires, juridiques et administratives qui concernent les sports collectifs
 - 7.2.4 EC de définir les termes spécifiques des sports collectifs.
- 7.3 EC de mobiliser les connaissances en psychomotricité liées à l'animation des sports collectifs.
 - 7.3.1. EC d'identifier les principales composantes bio énergétiques, bio mécaniques et cognitives des pratiquants ;
 - 7.3.2. EC de mobiliser les principales composantes bio énergétiques, bio mécaniques et cognitives des pratiquants
 - 7.3.3. EC d'adapter les conduites des activités professionnelles en fonction des caractéristiques de ces pratiquants.

UC de la mention handball

UC 8 - Etre capable de conduire une action d'animation sportive en handball

- 8.1 EC de concevoir, conduire et évaluer son action éducative
 - 8.1.1 EC de mobiliser les connaissances spécifiques au handball ;
 - 8.1.2 EC d'évaluer le niveau de jeu des pratiquants en handball ;
 - 8.1.3 EC d'organiser la pratique du handball dans le respect des règles de sécurité ;
 - 8.1.4 EC d'évaluer la pertinence des situations proposées.
- 8.2 EC de planifier un contenu d'enseignement.
 - 8.2.1 EC d'organiser dans le temps la pratique du handball
 - 8.2.2 EC d'adapter la progressivité des situations au niveau des joueurs ;
 - 8.2.3 EC d'évaluer les progrès des pratiquants.
- 8.3 EC de mobiliser les connaissances administratives d'une manifestation.
 - 8.3.1 EC d'identifier les différentes structures et leurs responsabilités dans l'organisation d'une rencontre

8.3.2 EC de mobiliser les connaissances réglementaires, administratives et juridiques encadrant la pratique de l'activité handball en compétition.

8.4 EC de diriger des rencontres en respectant l'esprit du règlement.

8.4.1 EC d'arbitrer une séquence d'opposition en handball

8.4.2 EC de conseiller une équipe en compétition ;

8.4.3 EC d'énoncer les connaissances de bases du code du jeu en handball.

8.5 EC de proposer une initiation handball adaptée, en intégrant les aspects réglementaires et comportementaux qui s'y rapportent.

8.5.1 EC de moduler les règles et l'environnement de la pratique du handball pour favoriser l'initiation des jeunes pratiquants ;

8.5.2 EC d'énoncer les connaissances spécifiques à la pratique du handball chez les plus jeunes ;

8.5.3 EC de différencier les étapes de l'évolution du joueur en fonction de son âge et de sa maturation.

UC 9 - Etre capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en oeuvre d'une action d'animation sportive en handball pratique.

9.1 EC d'identifier et d'analyser les différents niveaux de pratique.

9.1.1 EC de décrire les caractéristiques de l'activité handball ;

9.1.2 EC de différencier les niveaux de jeu et d'en décrire les grandes lignes de jeu.

9.2 EC d'initier aux différents principes de jeu.

9.2.1 EC de différencier les caractéristiques du public, âge, motivation ;

9.2.2 EC de connaître les éléments essentiels à proposer dans le jeu aux postes ;

9.2.3 EC de reconnaître les différentes phases de jeu et de les différencier dans la séance.

9.3 EC de s'approprier les logiques internes des pratiquants.

9.3.1 EC de choisir des démarches pédagogiques diversifiées en fonction du public ;

9.3.2 EC de reconnaître les difficultés principales rencontrées dans l'apprentissage de l'activité handball aux plans collectif et individuel ;

9.3.3 EC différencier le choix des situations d'apprentissage en fonction des publics et des sollicitations qu'elles provoquent ;

9.3.4 EC d'énoncer les orientations fédérales en matière de formation du jeune joueur.

9.4 EC d'utiliser une bibliographie spécifique handball.

9.4.1 EC d'utiliser les ressources documentaires fédérales adaptées aux besoins du public ;

9.4.2 EC de choisir dans ce référentiel les situations répondant aux attentes ;

9.4.3 EC d'évaluer l'activité déclenchée par ces situations.

UC 10 - Etre capable de déclencher ou d'optimiser une action événementielle contribuant au rayonnement de la structure dans son environnement en participant à des actions de marketing et de communication autour de l'événement.

10.1 EC d'identifier clairement l'environnement de l'action sur un territoire

10.1.1 EC de répertorier toutes les structures proposant une action similaire

10.1.2 EC d'identifier le type d'action et la diversité des supports utilisés sur un territoire

10.1.3 EC d'identifier l'évolution de ces actions et des publics

10.2 EC d'identifier les besoins des différents publics sur l'action visée

10.2.1 EC de construire des outils de questionnement

10.2.2 EC d'identifier le support de cette action en lien avec les besoins repérés

10.3 EC de mettre en place un réseau de partenaires permettant la mise en place d'un projet

10.3.1 EC d'identifier la ou les structures les plus à même de proposer une pratique associée à celle de sa propre structure

10.3.2 EC de présenter un projet au responsable de la ou les structures partenaires concernées

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE

La certification des UC est répartie en 4 épreuves :

- Une épreuve validant les UC 1-3-4
- Une épreuve validant les UC 2-5-6-7
- Une épreuve validant les UC 8-9
- Une épreuve validant l'UC 10

Certification des UC 1-3-4 :

La certification de ces UC implique la production d'un écrit d'une vingtaine de pages dactylographiées, hors annexes.

Ce document présente :

- Un diagnostic centré sur l'implication des acteurs de la structure dans son fonctionnement et son projet
- Le bilan d'un projet d'accompagnement d'acteurs de la structure dans l'élaboration d'un projet (spécifié ci-dessous).
- La présentation d'un projet visant la sensibilisation d'un public spécifique aux activités proposées par la structure, ainsi qu'une démarche d'accueil de celui-ci dans la structure.

Ce document sera le support d'une soutenance animée par le candidat de 30' maximum (10' de présentation + 20' de questionnement)

La certification sera assurée par un double jury (un expert Jeunesse et Sports et un expert de la Fédération Française de Handball).

Ces doublettes seront proposées par l'organisme de formation, validées par le jury régional.

Certifications UC 2-5-6-7

La certification de ces UC implique une épreuve de pédagogie dans le domaine d'un des sports collectifs au choix du candidat (45mn à 1 heure). Cette séance sera appuyée par un dossier présentant l'activité et le public auquel elle s'adresse et suivie d'un entretien de 20 minutes.

Le public support devra permettre l'organisation d'une séquence collective (10 minimum).

La certification sera assurée par la Direction Régionale Jeunesse et Sports et le candidat proposera 3 séances afin que le jury désigne un expert dans la liste annexée de constitution du jury.

Certifications UC 8-9

La certification de ces UC implique une conduite de séance dans le domaine du handball (45mn à 1 heure). Cette séance sera appuyée par un dossier présentant l'activité et le public auquel elle s'adresse et suivie d'un entretien de 20 minutes.

L'organisme de formation assurera la certification des UC8 et 9.

Certifications UC 10

La certification de cette UC implique la production d'un document support d'une soutenance animée par le candidat de 30' maximum (10' de présentation + 20' de questionnement).

L'organisme de formation se chargera de la certification de cette UC.

Les périodes de certifications :

Les certifications ont lieu en milieu de formation pour les UC 1-3-4 et en fin de formation pour les autres.

Les certifications sont conduites par une doublette composée d'un expert Jeunesse et Sport et d'un expert du champ professionnel du handball. Ces doublettes sont proposées par l'organisme de formation et validées par le jury régional.

L'organisme de formation HFM certifiera :

- les UC8/9 suivant le protocole de la formation fédérale « animateur »
- l'UC10.

Le rattrapage :

Les épreuves de rattrapage ont lieu un mois après les épreuves de certification.

LA QUALIFICATION DES FORMATEURS

Nom	Prénom	Statut	Domaine d'intervention	Diplôme
BRUNET	Claire	Conseiller Technique Sportif	Coordination / Projet / pédagogie	BEES 2 HB
CHASSET	Arnaud	Educateur Sportif	Informatique	DEJEPS HB
CHAUVIN	Cyrille	Conseiller Technique Fédéral	Formation de cadres / Pédagogie	BEES 2 HB
COSTE	Joël	Médecin	Anatomie Physiologie Prévention	Doctorat
CUERVO	Onofre	Conseiller Technique Sportif	Pédagogie / technologie de l'activité	BEES 2 HB
HELMRICH	Bruno	Educateur Sportif	Pédagogie / technologie de l'activité	DEJEPS HB
MALLET	Nicolas	Educateur Sportif	Formation de cadres / Pédagogie	DEJEPS HB
MARY	Philippe	Educateur Sportif	Pédagogie / technologie de l'activité	DEJEPS HB
MARY	Alexandre	Conseiller Technique Fédéral	Formation de cadres / Pédagogie	BEES 2 HB
PACCOUD	Bruno	Conseiller Animation Sportive	Le sport en France	BEES 2 HB
PEDRINI	Denise	Conseiller Technique Fédéral	Administratif/ Projet	DEJEPS HB
QUINTIN	Eric	Conseiller Technique Sportif	Pédagogie / technologie de l'activité	DEJEPS HB
TURMO	Mathieu	Conseiller Technique Fédéral	Formation de cadres / Pédagogie	BEES 2 HB
VINSONNE AU	Karl	Agent de Développement Sportif	Formation de cadres / Pédagogie	DEJEPS HB
THIBAUT- TEFFRI	Carole	CTS Hockey/gazon	Pédagogie	Professorat de sport
CICUT	Nicolas	Entraîneur Football	Pédagogie	BEES 1er Football
FAURE	Romain	Educateur Sportif	Pédagogie	BEES1er Handball
CHENAIS	Sonia	Educateur Sportif	Pédagogie	BEES1er Basket